

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 février 2026

Etaient présents : MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE DE SAEVER BILLARD LAGREZE HUDRY GUYONDET LABRUNIE MAKHLOUF AUBERTIN MONTANARI GOLLIET

Absent(s) excusé(s) :

M. FERNANDEZ : pouvoir à M. FOUILLOUX

Absents :

Mme GERVIER

M. RENAUT

1°) Ouverture de la séance

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 2 décembre

2°) Finances – Economie

- a) Etat des factures
- b) Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**
- c) Création d'un emploi saisonnier pour les vacances de Février au centre de loisirs**
- d) Garantie d'emprunt à Dynacité pour 5 logements en PLS**
- e) Mise en place d'un forfait mobilités durables pour la prise en charge de tout ou partie des frais engagés par les agents en recourant à des modes de transports alternatifs et durables**

3°) Administration Générale :

- a) Elections Municipales : Constitution du bureau de vote et planning des permanences

4°) Urbanisme

- a) Dossiers vus en commission du 11 décembre et du 13 janvier
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 2 décembre
- c) Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

5°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Informations diverses

6°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Informations diverses

7°) Commission CLAC – Informatique

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

8°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses

9°) Communauté d'agglomération

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre
- b) Compte rendu des différentes commissions

10°) Questions/informations diverses

1°) Ouverture de la séance

- a) Le quorum est atteint, 13 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. RIVIERE se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 2 décembre : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) Finances – Economie

- a) Etat des factures : //

- b) Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 :** Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, les dépenses peuvent être liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Pour cela, une autorisation préalable du Conseil municipal est nécessaire pour permettre à Monsieur le Maire d'engager ces dépenses. Le budget primitif 2026 sera présenté au vote du Conseil municipal au mois d'avril 2026. Dès lors, afin de pallier des imprévus impliquant de réaliser, avant l'adoption du budget, des prestations ou des travaux d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des équipements communaux, il est proposé de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées en début d'exercice 2026 comme suit :

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2025	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2026
Opérations non individualisées		
21 Immobilisations corporelles	485 334€	121 333.50€
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques		1 561.20€
2188 Autres immobilisations corporelles		4 218€

Le Conseil accepte à l'unanimité.

- c) Création d'un emploi saisonnier pour les vacances de Février au centre de loisirs :** considérant qu'il est nécessaire de renforcer le personnel au centre de loisirs pendant les vacances de Février, et afin de respecter les quotas d'encadrement selon le nombre d'enfants inscrits, il y a lieu de créer un emploi saisonnier d'animateur. Cet emploi sera occupé par deux personnes (1 semaine chacune). La durée hebdomadaire sera de 35 heures selon les besoins du service. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- d) Garantie d'emprunt à Dynacité pour 5 logements en PLS :** Vu la convention de réservation d'un logement en contrepartie de la garantie d'emprunt de DYNACITE, pour le programme immobilier SEGNY VILLAGE de 5 logements collectifs en PLS, et le Contrat de Prêt n° 184361 en annexe signé entre DYNACITE Office Public de l'Habitat de l'Ain ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1'110'900,00€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°169837 constitué de 3 lignes du prêt ; La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1'110'900.00€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération.
Mme DE SAEVER informe qu'une rencontre a eu lieu avec Dynacité concernant cette garantie d'emprunt. Au cours de cette rencontre, a été également abordé le point relatif à la réservation de logements accordée à la commune pour les 56 autres logements à venir.
- e) Mise en place d'un forfait mobilités durables pour la prise en charge de tout ou partie des frais engagés par les agents en recourant à des modes de transports alternatifs et durables :** Le « forfait mobilités durables » vise à encourager les agents publics à recourir à des modes de transport plus respectueux de l'environnement pour la réalisation de leurs trajets domicile-travail. Il consiste en une prise en charge de l'employeur, en tout ou partie, des frais engagés par ses agents se déplaçant, au minimum 30 jours par an, entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide de moyens de transports durables règlementairement éligibles (vélo, trottinette, covoiturage, services de mobilité partagée...).

Le Conseil accepte à l'unanimité l'instauration du « forfait mobilités durables » au profit des agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2026, selon les montants et les modalités définis par la réglementation en vigueur, étant précisé que depuis le 1^{er} janvier 2022, le montant de ce forfait dépend du nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible au cours de l'année civile et qu'il est actuellement de :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours,
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours,
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours

3°) **Administration Générale :**

- a) Elections municipales = Constitution du bureau de vote et planning des permanences : il est procédé à la constitution du bureau de vote ainsi qu'au planning des permanences.

4°) **Urbanisme :**

- a) Dossiers vus en commission du 11 décembre et du 13 janvier

- **Déclarations préalables**

- M. SUTRE Th., Rte des Rosellets : piscine = avis favorable
- Mme HEMIDY S., Impasse de Chenaz : pergola bioclimatique = avis favorable
- Mme LUPOLI M., Rue de la Dôle : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. BESWICK M., Rue des Roselières : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. REYES JP., Les Carpières : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. FOUILLOUX G., Impasse des Plantages : clôture et portail = avis favorable
- M. FOUILLOUX JP., Impasse des Plantages : portail sur accès privé = avis favorable
- DYNACITE, Rue des Amarelles : Aménagement salon de maquillage = avis favorable

- **Permis de construire**

- LOUKILI A., Route de Chenaz : modification façades = avis favorable
- SNC HOMESCENCE, Rue des Plantages : modifications diverses
- SNC HOMESCENCE, Rte des Rosellets : 1 collectif de 15 logements = avis favorable

- b) Dossiers acceptés depuis le 2 décembre

- **Déclarations préalables**

- M. RUBINI P., Rue des Pommeries pour abri de jardin
- M. VERNE JY., Vie des Tauques pour pompe à chaleur en façade
- Mme HEMIDY S., Impasse de Chenaz pour pergola bioclimatique
- M. SUTRE Th., Rte des Rosellets pour piscine
- M. SAGNES E., Impasse du Fontaillon pour installation photovoltaïque

- **Permis de Construire**

- M. HOUDIN J., Rue de la Dôle pour transformation garage en pièce habitable
- SCI REV'GRAND, Chemin des Landes pour modifications de façades
- M. LOUKILI A., Route de Chenaz pour modification de façades

- **Dossiers refusés**

- //

- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 8 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

5°) **Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Compte-rendu/Informations diverses :

- M. BILLARD rappelle que les travaux à effectuer à l'école ne sont pas encore tous réalisés.
- La visite de la nouvelle école destinée aux ATSEM a été acceptée et pourra se faire courant février.

6°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Informations diverses :

- Chantier école-réfectoire : M. le Maire informe que certains travaux doivent faire l'objet d'avenants qui seront à délibérer soit fin février soit début mars.

- Maison Séniors = les travaux avancent conformément au cahier des charges. Le bâtiment principal regroupera donc 50 logements en LLI, et le bâtiment social 18 en LLS. Pour ce dernier, il sera nécessaire de constituer un dossier de demande de logement social avec numéro unique. Ces dossiers seront étudiés par le bailleur HALPADES et la commune.

7°) **Commission Informatique – CLAC** :

a) INFORMATIQUE =

- La mise en fonction du système 3CX de téléphonie à l'école donne satisfaction.
- L'application CTop Actu est disponible, en fonction, et peut être téléchargée par toutes les personnes qui le souhaitent. L'information est à diffuser le plus possible.

b) CLAC =

- Le prochain nettoyage de Printemps est en préparation.

8°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses : RAS

9°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 17 décembre : le CR sera transmis aux conseillers.
b) Compte-rendu des différentes commissions : //

10°) **Questions/informations diverses**

- Madame HUDRY rappelle la présence d'un arbre sur le sentier menant au lieu-dit « Sur Rap » et demande qu'il soit coupé afin de faciliter l'accès.

Un prochain conseil aura lieu fin février ou début mars 2026 à 19h (date à confirmer), salle des associations.

Séance levée à 20h00